



Commune de TAPONAS (Rhône)

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 08 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 du mois de juillet à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 03 juillet deux mil vingt-quatre.

PRÉSENTS : ANDREANI Sébastien, BROSSE Éric, CHERVIER Philippe, CIMETIERE Gérard, CURIEL- GARCIA Cédric, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, GRANDREY Sylviane, Laure LACOMBE

EXCUSÉS : GIGAN Korally (pouvoir à Éric BROSSE), LARANJEIRA Christiane

ABSENTS : FOURMONT Fabrice, MICHEAU Laurent

MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 11

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame Laure LACOMBE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/06/2024

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 juin 2024, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATION 2024-47 — ENFANCE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION BEAUJOLAIS VAL DE SAÔNE HANDBALL

Rapporteur : Madame Sylvie DUVAL.

L'Association « Beaujolais Val De Saône Handball » fait fonctionner, sur la Commune de Belleville-en-Beaujolais, un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Les 3 ballons » pendant les vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne). Les enfants inscrits sont accueillis entre 7h30 et 18h00 et peuvent déjeuner sur place les midis (repas fourni par les parents).

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais, les Communes de Belleville-en-Beaujolais et Taponas souhaitent poursuivre leur soutien à ce projet associatif qui s'inscrit en complémentarité de l'offre existante déjà sur le territoire.

Afin de faciliter l'organisation, notamment financière, mais aussi d'intégrer la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2022, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens est proposée.

Celle-ci considère notamment le nouveau système de financement de la Caf, qui verse dorénavant directement à l'Association un Bonus Territoire (qui remplace la prestation de service initialement versée à la commune de Belleville-en-Beaujolais via le Cej).

La convention proposée et jointe en annexe, rappelle la finalité suivante :

- Définir les obligations respectives de la Communauté de Communes, des deux Communes et de l'Association et les modalités de financement de l'activité de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Les 3 ballons » géré par l'Association Beaujolais Val de Saône Handball.
- La Communauté de Communes Saône-Beaujolais s'engage à assurer le portage administratif nécessaire à la contractualisation de l'action dans le cadre de la Convention territoriale Globale.

Les obligations de l'Association initialement mentionnées dans la précédente convention (informer les collectivités de toutes modifications liées au fonctionnement, favoriser la mixité sociale, moduler sa tarification selon le quotient familial, privilégier les familles issues des communes participant à son financement), sont complétées par :

- L'Association s'engage à vérifier auprès des services de la collectivité compétente la disponibilité effective des sites dont elle aura besoin pour son fonctionnement :
 - Avant fin juin pour les vacances d'automne, d'hiver et de printemps
 - Avant fin avril pour les vacances d'été.Faute de quoi, la collectivité ne pourrait pas garantir une solution pour le fonctionnement de l'ACM.
- L'association s'engage à fournir au coopérateur de la Convention Territoriale Globale du territoire l'ensemble des documents permettant le suivi de l'activité :
 - Un bilan annuel au 15 février de l'année N+1 comprenant :
 - ✓ Les données financières de l'année N
 - ✓ L'activité réelle de l'année N, en nombre de jours de fréquentation et nombre d'enfants, répartie par commune fréquentant l'ACM et par période de vacances scolaires.
 - Le compte rendu de l'assemblée générale et des conseils d'administration en lien avec l'accueil de loisirs « Les 3 ballons ».

Concernant les modalités de financement de l'Association, le mode de calcul reste inchangé. La subvention sera répartie entre les 2 communes comme suit :

- ✓ Taponas : selon les données réelles de fréquentation (calculé en heures enfant) de l'année N, dans la limite de 20% de la fréquentation et un minimum de 15%.
- ✓ Belleville-en-Beaujolais : le reste à charge

La Commune de Belleville-en-Beaujolais n'étant plus porteuse du Cej (et ne percevant donc plus les prestations de service de la Caf), il est proposé à la Commune de Taponas de verser dorénavant directement à l'Association la subvention annuelle qui lui incombe au titre des actions inscrites dans la CTG.

Le calendrier de versement pour la Commune de Belleville-en-Beaujolais est ainsi défini :

- ✓ Versement du 1^{er} acompte à hauteur de 25% de la subvention attribuée lors de l'année N-1, le 15 janvier de l'année N.
- ✓ Versement du 2nd acompte à hauteur de 25% de la subvention attribuée pour l'année N (après étude des données réelles d'activité et financières de l'année N-1), le 15 avril de l'année N.
- ✓ Versement du solde de la subvention attribuée pour l'année N le 15 juillet de l'année N.

Pour la Commune de Taponas, versement en 1 fois de la subvention calculée au prorata de la fréquentation au 15/07 de l'année N.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle sera ensuite renouvelable tacitement par période d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVER** la convention proposée,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

2. DÉLIBÉRATION 2024-48 - RUE DES VILLARDS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU – TRAVAUX DE RÉHABILITATION – GROUPEMENT COMMUNE DE TAPONAS ET BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Rapporteur M. le Maire :

La commune de Belleville-en-Beaujolais est résolument inscrite dans la transition écologique de son territoire avec le déploiement concret de son projet urbain « Belleville-en-Beaujolais, ville bioclimatique et positive » à l'horizon 2035.

En partenariat avec la commune de Taponas, la réhabilitation de la rue des Villards en voirie verte, perméable et apaisée fait partie intégrante de la mise en œuvre concrète du projet urbain.

Les travaux devront permettre de :

- Renouveler le réseau d'eaux usées (700mL), dont l'état est très dégradé et dont la réhabilitation figure dans les propositions de programme de travaux du schéma directeur d'assainissement de Belleville, en cours de finalisation : objectif d'éviter les exfiltrations d'eaux usées dans le milieu naturel et les infiltrations d'eaux claires parasites dans le réseau,
- Désimperméabiliser une partie de la voirie par la mise en place d'une voie cyclable et de stationnements en matériau perméable, ainsi que d'espaces verts,
- Déconnecter et infiltrer les eaux de pluie de la voirie et d'une partie des parcelles privatives (déjà en séparatif pour la plupart) à l'aide d'une gestion 'en cascade' : infiltration dans les espaces verts, puis dans une chaussée drainante, puis dans une noue d'infiltration.

Afin de déployer ce projet vertueux, la commune de Belleville-en-Beaujolais sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 50% sur le volet « eaux usées » et sur le volet « désimperméabilisation, végétalisation, déconnexion et gestion intégrée des eaux pluviales ».

Le tableau prévisionnel de financement de l'opération globale est le suivant :

DEPENSES	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)
Maîtrise d'œuvre et honoraires	96 300,00	115 560,00 €
Travaux d'eaux usées	492 000,00 €	590 400,00 €
Travaux d'aménagement de surface (voirie et aménagements paysagers) et de gestion intégrée des eaux pluviales	1 406 000,00 €	1 687 200,00 €
TOTAL DEPENSES	1 994 300,00 €	2 393 160,00 €
RECETTES		
Subvention Agence de l'eau RMC (50%)	997 150,00 €	1 196 580,00 €
Emprunt et auto-financement (50%)	997 150,00 €	1 196 580,00 €
TOTAL RECETTES	1 994 300,00 €	2 393 160,00 €

L'opération est régie par une convention de groupement entre les communes de Belleville-en-Beaujolais et de Taponas, dont Belleville-en-Beaujolais est le coordonnateur. Les règles de répartition des coûts sont les suivantes :

- études, maîtrise d'œuvre et honoraires : 50% - 50%
- travaux : clés de répartition à déterminer sur la base des projets établis par les maîtres d'œuvre, afin de tenir compte des spécificités de terrain et de programmation.

Le démarrage des travaux d'eaux usées est prévu pour fin 2024.

Il est à noter que l'opération prévoit également un enfouissement des réseaux secs (étude SYDER), qui ne fait pas l'objet de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **DE SOLLICITER** le concours financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50% du montant de l'opération présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer les dossiers de demande de subvention relatifs à ce projet et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

3. DÉLIBÉRATION 2024-49 - TRAVAUX CITY - PARC : DEVIS POUR INSTALLATION DE LA POMPE POUR ALIMENTER LES TOILETTES PUBLIQUES

Rapporteur : Daniel FAYARD,

Ordre du jour reporté, la commune est dans l'attente de la mise à jour du devis

4. DÉLIBÉRATION 2024 -50 – TRAVAUX ÉCOLE : DEVIS DE REMPLACEMENT DE PLAQUES POLYCARBONATE

Rapporteur Sylvie DUVAL

Madame Duval explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de remplacer des plaques polycarbonate situées au-dessus de la marquise qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée du hall des maternelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir le devis de la Miroiterie SERRE d'un montant de 3 353.00 € HT,
- **INSCRIT** au budget primitif 2024 les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense.

5. DÉLIBÉRATION 2024 -51 – CESSION DU VÉHICULE FORD – GARAGE AUCLAIR

Rapporteur : M. Daniel FAYARD

Monsieur le Maire indique que le véhicule FORD immatriculé FF-011-WR dont le kilométrage s'élève à ce jour à 23 000 km, peut être vendu du fait de l'acquisition d'un camion benne pour le remplacer

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 7000 €

La garage AUCLAIR a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule FORD Partner pour un prix de cession de 7000 € au Garage AUCLAIR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

6. DÉLIBÉRATION 2024 -52 – SERVICE PERISCOLAIRE : CANTINE ET GARDERIE- TARIFS POUR LA RENTRÉE 2024-2025

Rapporteur Sylvie DUVAL,

Madame Sylvie DUVAL rappelle que les repas sont préparés par la société de restauration RPC. Le prestataire a transmis les nouveaux tarifs pour la rentrée 2024-2025 :

RPC	TARIF ENFANT	TARIF ADULTE
AUGMENTATION 2024-2025	+ 0.10 cts	+0.12 cts

- Par répercussion, il est proposé au Conseil Municipal une révision des tarifs de restauration scolaires

TARIFS RENTRÉE 2024-2025	
Repas enfants- garderie midi	5.20 €
Repas enseignants/agents	6.12 €

- De maintenir de tarif de la garderie

Garderie /heure	2.10 €
-----------------	--------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE la révision des tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2024
- DÉCIDE de maintenir le prix du tarif de la garderie

7. DÉLIBÉRATION 2024 -53 – DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Daniel FAYARD

M. le Maire présente au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour un manque d'un centime sur une ligne budgétaire :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvementées par la DM	68 006,21 €	-0,01 €	0,01 €	68 006,21 €
002 Excédent antérieur reporté Fonc	68 006,21 €	-0,01 €	0,00 €	68 006,20 €
002/002	68 006,21 €	-0,01 €	0,00 €	68 006,20 €
70 Ventes prod fab, prest serv, mar	22 000,00 €	0,00 €	0,01 €	22 000,01 €
70611/70	19 000,00 €	0,00 €	0,01 €	19 000,01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le virement de crédits pour rectifier le centime tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES

- **REFECTION DE LA CHAUSSE DE LA D109 : Information :** les 15 et 16 juillet 2024 par les services du département ; la route sera partiellement fermée, tronçon par tronçon, à tour de rôle – au final, réajustement par le département : du 15 au 18/07/2024
- **DIA :**
 - - Maison chemin de la Saône : 889 m² de terrain – 248 000 €
 - - Maison à Villeneuve : 1017 m² - 270 000 €
- **PREFECTURE - ASSAINISSEMENT :** le contrôle a été fait par la Préfecture : nous sommes aux normes, même si nous avons encore beaucoup d'eaux parasites : ce sera le point à améliorer dans le futur, sachant que la compétence assainissement passera CCSB en 2026 (un cabinet d'étude a déjà débuté son travail sur le terrain)

- **AGENCE DE L'EAU** : subvention supprimée à compter de fin 2024 pour la station d'épuration de Taponas (environ 9000.00 €)
- **FOND DE PEREQUATION** : 41 846.48 € seront perçus pour la commune par le département et concerne les transactions immobilières
- **ORANGE** : info : fermeture des lignes cuivre en janvier 2028 ; chaque habitant devra être raccordé différemment (fibre, satellite...)
- **CCSB / MAIRIE** : des appuis vélo seront installés prochainement sur la commune : 3 devant la mairie, 2 devant la salle des fêtes, 5 au city, 2 devant l'église
- **CITY PARC : vigilance aux utilisateurs** : des excréments d'animaux ont été trouvés sur l'aire de jeux des petits
- **Une habitante nous a averti qu'elle trouvait un passage piéton glissant** : celui du rond-point du bourg : en sortie de rond-point direction chemin de Quelle ; la question sera soulevée auprès de l'opérateur effectuant ces peintures
- **DRFIP** : un arrêté ministériel devrait paraître cet été. S'il est confirmé, Taponas serait éligible à un « filet de sécurité 2023 », à hauteur de 9116 € de subvention, afin de pallier à l'augmentation des coûts d'énergie
- **NOUVEAU SITE INTERNET** : 1^{ère} réunion avec la commission communication effectuée ; acompte de 288.00 € demandé
- **CADETS DE LA GENDARMERIE** : info : les jeunes de 15 à 17 ans peuvent s'inscrire afin de s'impliquer dans la vie de la nation : lettre de motivation et CV sont à envoyer avant le 24/07 à : contact@cadetsgendarmerierhone.fr (12 journées par an)
- **SERVICE TECHNIQUE** : aspirateur à feuille livré ce jour, mise en main effectuée ; ridelles grillagées à faire ; et acheter un filet ; entretien de l'autoportée Iseki faite sur place également
- **CR CONSEIL D'ECOLE**
- **IMPAYES PERISCOLAIRE** : le trésor public lance les procédures de poursuite à l'encontre de 4 familles
- **RUE ST CATHERINE** : la chaussée a été refaite et est terminée
- **DEVIS A VILLENEUVE A VENIR** : pour problème d'eau stagnante
- **SYDER : ECLAIRAGE PUBLIC** : une intervention aura lieu le 27/07 car l'éclairage public reste allumé la nuit alors qu'il ne devrait pas

La séance du Conseil Municipal a été levée à 21h20

Madame Laure LACOMBE,
Secrétaire de séance

Sylvie DUVAL, 1^{ère} adjointe
pour le Maire empêché



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 08.07.2024

1. DÉLIBÉRATION 2024-47 – ENFANCE : CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L’ASSOCIATION BEAUJOLAIS VAL DE SAÔNE HANDBALL – **APPROUVÉE**
2. DÉLIBÉRATION 2024-48 - RUE DES VILLARDS : DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L’AGENCE DE L’EAU – TRAVAUX DE RÉHABILITATION – GROUPEMENT COMMUNE DE TAPONAS ET BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS - **APPROUVÉE**
3. DÉLIBÉRATION 2024-49 - TRAVAUX CITY - PARC : DEVIS POUR INSTALLATION DE LA POMPE POUR ALIMENTER LES TOILETTES PUBLIQUES - **REPORTÉE**
4. DÉLIBÉRATION 2024 -50 – TRAVAUX ÉCOLE : DEVIS DE REMPLACEMENT DE PLAQUES POLYCARBONATE- **APPROUVÉE**
5. DÉLIBÉRATION 2024 -51 – CESSION DU VÉHICULE FORD – GARAGE AUCLAIR- **APPROUVÉE**
6. DÉLIBÉRATION 2024 -52 – SERVICE PERISCOLAIRE : CANTINE ET GARDERIE- TARIF POUR LA RENTRÉE 2024-2025- **APPROUVÉE**
7. DÉLIBÉRATION 2024 -53 – DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT- **APPROUVÉE**

Sylvie DUVAL, 1^{ère} Adjointe

